République Française - Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: CHITRY-LE-FORT

Date de convocation: 18/06/2024

Nombre de conseillers

en exercice: 11

Présents: 11

Absents: 00

Votants: 11

Séance du 25 juin 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents : M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. FAULCONNIER Dominique, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés sans pouvoir : -

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2024-22 – Terrain multisport - Dimensions

Lors de la séance du 11/06/2024 il a été précisé le type de terrain souhaité.

Or la taille du terrain de football actuel n'est pas suffisante pour accueillir un terrain de 30m x 15m.

Il est donc nécessaire de redéfinir les dimensions du terrain souhaité afin que les devis puissent être actualisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 9 Pour, 1 Contre, 1 Abstention,

- VALIDE le type de terrain souhaité qui aura comme critères :
 - Terrassement et création de la Plateforme pour accueillir le terrain,
 - Terrain de 30 m x 15 m,
 - 2 paniers de basket intérieurs aux frontons et 1 extérieur,
 - 2 buts handball/football aux frontons,
 - 4 mini buts type brésiliens,
 - Gazon synthétique,
 - Bardage bois composite de couleur chêne clair,
 - Couleur de la partie acier : vert bouteille
 - CHARGE M. GIRAUDON Thibaut de demander une actualisation des devis selon les critères ci-dessus aux 3 entreprises

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les

Pour copie conforme, Le Maire, Christian BOULEY



République Française - Département de l'Yonn

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID: 089-218901080-20240625-D2024_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: CHITRY-LE-FORT

Date de convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 11

Absents: 00

Votants: 11

Séance du 25 juin 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents: M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. FAULCONNIER Dominique, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés sans pouvoir : -

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2024-23 – Régularisation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'autoroute A6 et rétablissement des voies de communication – Avis

Dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A6 et des rétablissements des voies de communication, APRR a chargé le cabinet SINTEGRA, géomètres-experts, de procéder à la mise à jour du plan de DPAC suite à son élargissement à 3 voies au niveau de la section Auxerre Nord / Auxerre Sud, pour la portion qui traverse la commune de Chitry.

Les plans projets de délimitation sont présentés en séance pour avis. Il est précisé que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- REND un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A6, telle qu'elle figure aux plans projets joints en annexe,
- ACTE que les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la société APRR,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces inhérentes aux remises foncières de ces voies communales.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Christian BOULEY

République Française - Département de l'Yonn

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID: 089-218901080-20240625-D2024_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité: CHITRY-LE-FORT

Date de convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 11

Absents: 05

Votants: 11

Séance du 25 juin 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

Etaient présents: M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, Mme CHALMEAU Vanina, M. FAULCONNIER Dominique, M. JACQUOT Fabrice, M. FABRICI Vincent, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut.

Absents excusés sans pouvoir : -

Secrétaire de séance : Mme Vanina CHALMEAU.

N° 2024-24 - SAFER - Accompagnement foncier dans le cadre d'un projet de parc éolien

M. DURIF Joël, M. DURVILLE Nicolas, M. VOCORET Sylvain, Mme CHALMEAU Elodie et M. GIRAUDON Thibaut ne prennent pas part au vote

La commune peut peut-être intervenir dans le cadre du projet éolien en cours de développement avec ENGIE. L'objectif serait de favoriser le partage de la valeur autour de ce projet en permettant :

- Des échanges fonciers entre propriétaires et la commune afin que cette dernière devienne propriétaire des parcelles qui supporteront les mats d'éolienne,
- D'assurer aux propriétaires favorables à la démarche, et ayant donné leur accord à ENGIE pour étudier la faisabilité du projet, une indemnisation de 1000 € en cas de réalisation du parc éolien.

Le projet porte sur l'emprise définie sur le plan présenté en séance, soit environ 120 hectares pour environ 60 propriétaires.

La SAFER propose à la commune de l'accompagner dans cette démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de confier à la SAFER la validation de cette démarche auprès d'ENGIE et l'obtention des modèles de contrats à faire signer aux propriétaires pour un montant forfaitaire de 1 500,00 € HT,
- MANDATE le Maire pour signer le devis correspondant,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Christian BOULEY

